

RASED Circonscription de Chamalières

Psychologue de l'éducation nationale :

Violaine MARTY

École Paul Lapie

Rue Paul Bert

63400 Chamalières

Tél : 04.73.34.18.33

Écoles des secteurs des collèges de Chamalières, Pontaumur, et les écoles d'Herment et Verneugheol

Antenne de Chamalières

École Paul Lapie

Tél : 04.73.34.18.33

Maîtresse E : Sylvie MARAMBERT-VINAS

Écoles de Chamalières : Paul Lapie, J.Ferry, Montjoly, Royat élémentaire,

Antenne de La Font de l'Arbre

50 route du Puy de Dôme

63870 Orcines

Tél : 04.73.62.10.70

Maître E : Véronique BARBAZANGES

Écoles de La Font de l'Arbre, Royat maternelle, Ceysnat,

Antenne de Pontaumur

Place du Foirail

63380 Pontaumur

Tél : 04.73.79.97.80

Maîtresse E : Valérie VALERIAUX CHEREL

Écoles de : Pontaumur, Saint-Avit, Villossanges, Montel de Gelat, Condat en Combrailles, Giat, Verneugheol, Herment, Cisternes/Lavergne

Antenne de Rochefort-Montagne

Rue des écoles

63210 Rochefort-Montagne

Tél : 04 73 65 82 80

. Enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle :

Sylvie BARLOY

07.85.96.71.60

(Toutes les écoles de la circonscription)

Interventions du RASED

« Les enseignants spécialisés et les psychologues apportent :

- l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves ;

- une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement».

Ils participent également « à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire. »

1. L'aide peut être demandée par l'enseignant ou la famille lorsque les difficultés persistent en classe ou à la maison, cela malgré les différentes aides apportées. La demande peut se faire par :

- l'enseignant en remplissant **une fiche de demande d'aide** transmise au RASED après **information à la famille**

- **la famille** par un **appel téléphonique** à l'un des membres du RASED

2. Étude de la demande lors de la réunion de synthèse entre les membres du RASED et proposition d'une **aide adaptée**, sur le temps scolaire :

- par le RASED : aide pédagogique, aide relationnelle, aide psychologique

- aide **extérieure** : lorsque la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école (orthophonie, orthoptie, CMP, CMPP...)

« **Les moments de prise en charge sont prévus en concertation avec l'enseignant de la classe afin d'assurer la cohérence et la continuité pédagogique des enseignements.** » Elles évoluent en fonction des progrès de l'élève et peuvent parfois se combiner avec d'autres dispositifs d'aide.

Le Rased peut aussi contribuer « à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé (PAP), ainsi qu'au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)».

RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (R.A.S.E.D)

Texte de référence : Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014



Qu'est-ce qu'un RASED ?

L'objectif de l'école étant « *de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'eux les conditions de réussite* », le RASED fait partie du pôle-ressources pour l'aide aux élèves et aux enseignants, placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.

La difficulté qui se manifeste à l'école est tout d'abord « *prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe* » et dans les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Toutefois pour certains élèves, **l'aide apportée par l'enseignant peut ne pas suffire**. Les membres du RASED sont alors mobilisés pour apporter une réponse spécifique et complémentaire.

Le RASED se compose de deux types d'enseignants spécialisés :

- l'enseignant chargé de l'aide à dominante **pédagogique** ;

- l'enseignant chargé de l'aide à dominante **relationnelle** ;

et d'un **psychologue de l'Éducation Nationale**.

Aide spécialisée à dominante pédagogique

À qui s'adresse t-elle ?

« Aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. »

Ses objectifs

Grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique de cycle :

- Prévenir et repérer les difficultés d'apprentissage et apporter une remédiation pédagogique dans le cadre du projet d'aide spécialisé ;
- Apprendre à maîtriser des attitudes et des méthodes de travail ;
- Favoriser les progrès dans les savoirs et les compétences en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

Modalités d'intervention

- Observation dans la classe ;
- Intervention directe en classe ;
- Aide individuelle ou en petits groupes hors de la classe ;

Cela pour des durées adaptées aux besoins.

Aide spécialisée à dominante relationnelle

À qui s'adresse t-elle ?

« Aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. »

Ses objectifs

Grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique de cycle :

- Restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration ;
- Permettre une reconquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi ;
- Favoriser l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles

Modalités d'intervention

- En individuel ou en groupe restreint ;
- Utilisation de techniques et médiations favorisant la symbolisation : jeux divers (moteurs, à règles, symboliques), dessins, contes...

Cela pour des durées adaptées aux besoins.

Le psychologue de l'Éducation Nationale

« Le psychologue aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation »

Ses objectifs

- Mieux comprendre la situation d'un élève et ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages ;
- Permettre à un enfant d'intégrer au mieux ses difficultés personnelles et ainsi favoriser l'utilisation de toutes ses potentialités et de retrouver l'estime de soi ;
- Rechercher, avec l'élève, les parents, les enseignants et toute autre personne interagissant avec l'élève, des solutions aux difficultés rencontrées à travers l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives ;
- Trouver les aides les mieux adaptées dans l'école ou hors l'école (orthophonie, CMP, CMPP, orientation en classes spécialisées,...) ;

Modalités d'intervention

- Observation en classe ;
- Entretiens avec les élèves, les parents, les enseignants pour « croiser les approches » et solliciter les ressources de chacun ;
- Examens psychologiques qui permettent de mettre en évidence les points forts et les difficultés de l'élève à travers une analyse des difficultés émotionnelles, cognitives, instrumentales, afin de trouver des solutions appropriées ;
- Suivi psychologique individuel ou collectif ;
- Participation à l'élaboration des dossiers de première demande à la MDPH (matériel adapté, orientation vers des dispositifs spécialisés, maintien en maternelle) ;
- Participation aux Équipes de Suivi de la Scolarisation des élèves reconnus en situation de handicap à l'école par la MDPH et ayant un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).